

1744, 26 août - Enquête et contre-enquête après sentence du 8 août.
Concerne des injures entre Elisabeth Mechez et Marguerite Marcel

enquête

- a la requette d'Elisabeth Mechez femme a Jean Gerard
- contre Margueritte Marcel Veuve de Jean Nicolas Seillier vivant Laboureur

PUIS contre enquête

- a la requette de Margueritte Marcel Veuve de Jean Nicolas Seillier
- contre Elisabeth Mechez

Une feuille :

Cejourd'huy vingt sixieme aoust Mil Sept Cent quarante quatre a hesse en la maison ordinaire des Maire huit heures du matin

Pardevant nous Nicolas Braux avocat a la Cour Juge haut officier en la terre et Seigneurie dudit lieu commissaire en cette partie, est comparüe Elisabeth Mechet femme à Jean Gerard dudit lieu assistée de Me Pierre Nicolas Colle son avocat, Laquelle nous a dit que pour l'Execution de notre sentence rendüe entre elle d'une part, et margeritte marcel veuve de Nicolas Sellier dudit lieu y residente d'autre part le huit du courant, et en vertu de notre ordonnance a suÿ lieu et heure presente pour temoins les personnes d'

antoine marcel manoeuvre en ce lieu u resident, age denviron soixante douze ans

Dominique Marcel jeune fils d'antoine Marcel manoeuvre demeurant audit lieu agé denviron dix huit ans, Joseph Gerardin Laboureur et marchal demeurant audit lieu agé denviron cin quante trois ans, Catherine Piquelle femme de ce dernier agée denviron quarante cinq ans, Margueritte Gerardin jeune fille dudit Joseph Gerardin agée denviron quinze ans, Jean Nicolas Robert charon audit lieu agé denviron trente six ans ou trente sept ans, Margueritte Nicolas femme audit Robert charon agée denviron vingt huit ans, Anne Thiebaut Veuve de Simon Panguard , marchand audit lieu agée denviron cinquante six ans et tous demeurant en ce lieu pour déposer en la preuve directe que la comparante est chargée de faire en exécution de cette sentence et auroit pareillement fait assigner laditte Marcel, en la personne de Me Virion son procureur (...)

Premier cahier :

Cejourd'huy vingt sixieme aoust Mil Sept Cent quarante quatre a hesse en la maison ordinaire des Plaids une heure de relevée

Est comparü Pardevant nous Nicolas Braux avocat a la Cour Juge haut officier des terre et Seigneurie de hesse Margueritte Marcel Veuve de Jean Nicolas Scellier demeurant a hesse assistée de Me Dominique Klein, avocat en lieu et place de Me Virion son procureur, Laquelle nous a dit que pour parvenir à la preuve contraire a elle permise de faire en execution de nostre sentence rendüe entre elle d'une part et Elisabeth Mechet femme a Jean Gerard dudit lieu d'autre part (...) elle auroit fait assigner Pardevant nous (...) pour temoins les personnes d'Anthoine Marcel manouvrier agé denviron 72 ans, Dominique Marcel jeune fils agé denviron dix huit ans, Jeanne Germain fille de feu Jean Germain vivant masson en ce lieü agée d'environ quinze ans, Margueritte Daniel femme a Joseph Heitz cordonnier agée de quarante ans ou environ, Anne Plumet femme a Louis Gerard manouvrier agée d'environ quarante quatre ans, Anne Thiebaut Veuve de Simon Baamgardien agée d'environ cinquante six ans et Marie Houpert femme a Jean Plumet manouvrier agée d'environ quarante ans tous demeurant audit lieu de hesse (...) auroit pareillement fait assigner laditte Elisabeth Mechet partie adverse en la personne de Me pierre Nicolas Colle son avocat (...) et a fait sa marque pour n'avoir lusage d'ecrire (...)

Surquoy Nous Juge et commissaire susdits avons donné acte à la comparante de sa comparution et d'icelle de Me Kleine son procureur dires et requisitions conre laditte Elisabeth mechet non comparante

ny autre pour elle (...) avons en consequence procedé à l'audition a la maniere ordinaire (...) desdits tesmoins

témoins pour l'enquête, cités par Elisabeth Mechet

- Antoine Marcel manoeuvre agé de 72 ans ou environ
- Dominique Marcel fils a Antoine Marcel agé de 15 ans ou environ
- Anne Thiebaut demeurante a hesse agée de 56 ans ou environ
- Joseph Gerardin Laboureur agé de 50 ans ou environ
- Catherine Piquel femme a Joseph Gerardin agée de 45 ans ou environ
- Margueritte Gerardin agée de 15 ans ou environ
- Jean Nicolas Robert charon agé de 37 ans ou environ
- Margueritte Nicolas femme a Jean Nicolas Robert agée de 28 ans ou environ

témoins pour la contre-enquête, cités par Margueritte Marcel

- Anthoine Marcel manouvrier agé d'environ 72 ans
- Dominique Marcel jeune fils agé d'environ 18 ans
- Jeanne Germain fille de feu Jean Germain masson agée d'environ 15 ans
- Margueritte Daniel femme a Joseph Heitz cordonnier agée de 40 ans ou environ
- Anne Vincent femme a Louys Gerard manouvrier agée d'environ 44 ans
- Anne Thiebaut Veuve de Simon Baamgardien agée d'environ 56 ans
- Marie Houpert femme a Jean Plumet manouvrier agée d'environ 40 ans
- Anne Plumet femme a Louis Gerard agé de 44 ans ou environ
- Marie Houpert femme a Jean Plumet agée de 40 ans ou environ
- Margueritte Daniel femme a Joseph Heitz agée de 45 ans ou environ
- Jeanne Germain demeurante chez sa mere a hesse agée de 15 ans ou environ

Second cahier :

Enquette faite par Nous Nicolas Braux avocat a la Cour Juge Civil et Criminel de la terre et Seigneurie de hesse,

a la requette d'Elisabeth Mechez femme a Jean Gerard,

contre Margueritte Marcel Veuve de Jean Nicolas Seillier vivant Laboureur demeurant en ce lieu de hesse en execution de la sentence contradictoirement en vüe entre les Partyes le huit aoust present mois, a laquelle enquette avons procedé ainsy qu'il ensuit,

Du vingt six aoust Mil Sept Cent quarante quatre,

Joseph Gerardin Laboureur demeurant en ce lieu de hesse agé de cinquante ans ou environ Lequel après serment par luy fait de dire vérité, et quil a déclaré avoir epousé en premiere noce margueritte George Cousine germaine au pere de la demanderesse et de la deffenderesse de laquelle il a eü Jeanne Gerardin qui vit, au surplus n'etre parent allié serviteur ny domestique des parties, et nus a représenté l'exploit d'assignation a luy donné (...) en datte du vingt deux aoust dernier,

Depose sur les faits mentionnés en la sentence du 8 aoust dernier dont luy avons fait faire lecture, que le jour coté en la plainte **il a vu margueritte marcel deffenderesse en cette presente enquette jetter des pierres a la demanderesse mais n'a pas vu qu'elle eût estez atteinte, et l'injurier par les termes de villaine putin et tente de Prestre**, qui est tout ce qu'il a dit sçavoir (...)

a signé

Catherine Piquel femme a Joseph Gerardin demeurante en ce lieu agée de quarante cinq ans ou environ (...)

Depose (...) que **Margueritte Marcel jetta une pierre le jour coté en la plainte a la demanderesse, la traittant de tyante de prestre** qui est tout ce qu'elle a dit sçavoir (...) a déclaré ne sçavoir écrire ny signer (...)

Margueritte Gerardin demeurant en ce lieu agée de quinze ans ou environ (...)

Depose (...) que le jour coté en la plainte elle a vû margueritte Marcel jeter des pierres a la demanderesse, l'une desquelles l'attrapa a la cuisse en l'appelant par injures tente de prestre qui estant ce quelle a dit sçavoir (...) a déclaré ne sçavoir écrire ny signer (...)

Jean Nicolas Robert charon demeurant en ce lieu agé de trente sept ans ou environ (...)

Depose (...) il a entendu Margueritte Marcel qui se disputant avec Elisabeth Mechez demanderesse en cette enquette l'appelloit putin et tente de prestre qui est tout ce qu'elle a dit sçavoir (...) a déclaré ne sçavoir écrire ny signer (...)

Margueritte Nicolas femme a Jean Nicolas Robert demeurante en ce lieu agée de vingt huit ans ou environ (...)

Depose (...) elle a entendu Margueritte Marcel qui appelloit la demanderesse putin, qui est tout ce qu'elle a dit sçavoir (...) a déclaré ne sçavoir écrire ny signer (...)

Antoine Marcel manoeuvre demeurant an ce lieu agé de soixante et douze ans ou environ (...)

Depose (...) il a entendu Margueritte Marcel qui traitoit la demanderesse en cette presente enquete de vilaine et saloppe en la poursuivant a coup de pierres qui est tout ce qu'il a dit sçavoir (...) a déclaré ne sçavoir écrire ny signer (...)

Dominique Marcel fils a antoine Marcel demeurant ce lieu agé de quinze ans ou environ (...) Depose (...) il a vu Margueritte Marcel qui poursuivoit la demanderesse en cette presente enquette en luy jettant des pierres dont elle a été atteinte d'une et l'appelloit de villaine et gueuze et tante de prestre qui est tout ce qu'il a dit sçavoir (...) a déclaré ne sçavoir écrire ny signer (...)

Anne thiebault demeurante a hesse agée de cinquante six ans (...)

Depose (...) elle a vu Margueritte Marcel saisie de pierre qui les jettoit a la demanderesse en la present enquette en l'appellent sorcière de tente de prestre et qu'elle lui payeroit ou elle pourroit la rattraper qui est tout ce qu'elle a dit sçavoir (...)
et a signé

Fait et achevé sur l'heure de midy les an et jour avant dit.

signé : N Braux Delaigue

3^e cahier :

Contre Enquette faite par nous Nicolas Braux avocat a la Cour Juge Civil et Criminel de la terre et Seigneurie de hesse,

a la requette de Margueritte Marcel Veuve de Jean Nicolas Seillier demanderesse

contre Elisabeth Mechez en exécution de la sentence contadictoirement rendûe le huit present mois a laquelle contre enquette avons procedé ainsy qu'il ensuit,

Du vingt six aoust Mil Sept Cent quarante quatre une heure de relevée

Antoine Marcel manoeuvre demeurant à hesse agé de soixante et douze ans ou environ (...)

Depose (...) il a ouÿt Elisabeth méchez qui disoit qu'on luy avoit pris du foin et de la chanvre mais quelle n'accusoit personne qui est tout ce qu'il a dit sçavoir (...) a déclaré ne sçavoir écrire ny signer (...)

Dominique Marcel fils a antoine Marcel agé de quinze ans ou environ (...)

Depose (...) il a oy dire a Elisabeth Mechez que ceux qui avoient pris son foin avoit aussy pris de son chanvre qu'ayant fait des fardeaux de douze poignets de chanvre elle ny avoit plus trouvez que six dans l'une et huit dans d'autre n'ayant nommé personne et que le foin qui avoit etez transporté de son prey dans celuy de ladite Marcel était aisé a reconnoitre l'un etant sec et l'autre ver, qui est tout ce qu'il a dit sçavoir (...) a déclaré ne sçavoir écrire ny signer (...)

Anne Plumet femme a Louis Gerard habitant de hesse agé de quarante quatre ans ou environ (...) a déclaré estre cousine issue de germaine a cause de son mary a Elisabeth mechez (...)

Depose (...) que le jour coté en la plainte et avant la dispute faite entre ladite Mechez et marcel elle ouÿ étant a faner dans un prey appartenant a ladite Mechez cette derniere dire a Elisabeth Seillier fille a la dite Marcel qu'**elle avoit pris de son foin qu'il estoit avoir par la difference des couleurs des chevrottes** en les luy montrant, que ladessus ladite Seillier luy dit de s'en prendre a sa mere, que peu de tems après dans le meme jour elle ouÿt encore dire a Elisabeth Mechet qu'elle en voudroit pas pour mille Ecus que Jean gerrard son mary en eut fait autant a ladite Marcel que cette dernière venoit de luy en faire luy ayant jetté, qui est tout ce qu'il a dit sçavoir (...) a déclaré ne sçavoir écrire ny signer (...)

Marie houpert femme a jean plumet demeurant a hesse agée de quarante ans ou environ (...) elle est cousine issue de germain au mary d'Elisabeth mechez (...)

Depose (...) **elle a ouÿ Elisabeth mechez et Elisabeth Seillier qui se traitoient de volleuse de foin et cette dernière ayant appelé ladite Mechez gueuse** elle luy repondit je peux bien estre gueuse puisque **on ma volé mon foin**, qui est tout ce qu'il a dit sçavoir (...) a déclaré ne sçavoir écrire ny signer (...)

margueritte Daniel femme a Joseph heitz demeurant a hesse agée de quarante cinq ans ou environ (...)

Depose (...) etant a descharger du foin, elle a entendu Elisabeth Mechet se plaindre que Elisabeth Seillier et Margueritte Marcel qu'elle nomma ...(3 mots illisibles) **avoient pris de son foin qui estoit en petit monceau et avoit mis de lherbe par démis** mais quelle ne vouloit point en estre pour son foin qu'elle avoit une voye pour les poursuivre a luy rendre, qu'**elle luy a dit aussy quon luy avoit pris de son chanvre que les autheurs de lenlevement et de son foins estoient les memes que ceux du chanvre**, qui est tout ce qu'il a dit sçavoir (...) a déclaré ne sçavoir écrire ny signer (...)

Jeanne Germain demeurante chez sa mere a hesse agée de quinze ans ou environ (...)

Depose (...) lors de la dispute **elle a ouÿ dire a Elisabeth Mechez que Margueritte Marcel et Elisabeth Seillier sa fille luy avoit pris du chanvre dans le pransieux et du foin dans un de ses preÿs sur lequel elles avoient jettés de l'herbes**, qui est tout ce qu'il a dit sçavoir (...) a déclaré ne sçavoir écrire ny signer (...)

Anne Thiebaut demeurante a hesse agée de cinquante six ans ou environ (...)

Depose (...) **elle a vu ladite Margueritte Marcel jeter des pierres a Elisabeth mechez en la traitant de sorciere de tente de prêtre** qu'elle luy payeroit, qui est tout ce qu'il a dit sçavoir (...) a signé

Fait et achevé sur les cinq heures de relevée les an et jour avant dit.